



Services des Procédures Environnementales

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**Travaux de recherche et d'exploitation d'hydrocarbures  
Commune de LUGOS**

En application du décret n°2006-649 du 2 juin 2006 relatif aux titres miniers, aux travaux de stockage souterrain et à la police des mines et des stockages souterrains, une enquête publique sera ouverte, à la Mairie de LUGOS du mardi 17 mai 2016 au vendredi 17 juin 2016 sur la demande formulée par la Société VERMILION REP SAS en vue de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation d'ouverture de travaux d'exploitation de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dans le cadre de la concession de Lugos,

Le projet porte sur le forage de 6 puits depuis la plate-forme de Lugos, située sur la commune de LUGOS.

La personne responsable du projet est la Société VERMILION REP SAS, 1762 Route de Pontenx à Parentis en Born (40161). Les informations relatives au projet peuvent être demandées à Madame B. PREVOTEAUX (Tel : 05.58.82.96.43).

Pendant l'enquête, le dossier comprenant une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale sera déposé à la Mairie de LUGOS où le public pourra en prendre connaissance et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture .

Les observations relatives au projet pourront être transmises par courrier à la Mairie de Lugos – 2 rue de la mairie – 33830 LUGOS, à l'attention du commissaire enquêteur, avant la clôture de l'enquête.

Le Commissaire enquêteur, M. Francis CLERGUEROU, expert en évaluation du risque naturel ou technologique, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la Mairie de LUGOS les jours suivants :

**Le mardi 17 mai 2016 de 13h00 à 16h00**

**Le lundi 23 mai 2016 de 09h00 à 12h00**

**Le jeudi 02 juin 2016 de 13h00 à 16h00**

**Le samedi 11 juin 2016 de 09h00 à 12h00**

**Le vendredi 17 juin 2016 de 13h00 à 16h00**

En cas d'empêchement, son suppléant, M. Bernard COURET, ingénieur retraité de la fonction publique territoriale, le remplacera.

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public, à la mairie de LUGOS, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer- service des procédures environnementales - ainsi que sur le site internet de la Préfecture de la Gironde : [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications-légales), sur lequel sera inséré le présent avis.

Le Préfet de la Gironde est compétent pour statuer sur les autorisations sollicitées.